

REGLEMENT SEMI-MARATHON DE LAVAL

Le parcours

En une seule boucle, en empruntant les vallées de la Mayenne et de l'Ernée, en traversant une campagne bucolique, il est relativement plat dans sa première partie, vallonné dans sa deuxième partie pour finir de façon plutôt descendante.

Le parcours est balisé tous les kilomètres et la distance est certifiée par les officiels de la FFA Ravitaillement ou épongeage tous les 5 km.

Des meneurs d'allure sont prévus.

L'organisation du semi marathon nécessite la présence de 180 bénévoles : gestion des dossards, commissaires de route, mise en place du lieu d'arrivée, de la salle des récompenses etc.... Sans les bénévoles, rien n'est possible.

L'arrivée au Square de Boston se fait au cœur de Laval, bénéficiant ainsi d'un lieu agréable et convivial ouvert au public.

Récompenses

Récompense au retrait du dossard : un sweat + un bon d'achat ou de remise au magasin SOBHI SPORT de St-Berthevin.

Grille des prix (non cumulables) en bon d'achat SOBHI SPORT St-Berthevin (valeur en Euros)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Scratch H	210	180	160	150	120	110	100	90	80	70
Scratch F	210	180	160	150	120					

Coupes individuelles et prix aux classements suivants : Jun H F, Espoirs H F, SEN H F, Masters H 1 à 4, Masters F 1 à 3, 6 équipes H x 4, 3 équipes F x 3 (FFA , corpos, ou associations) – challenge du nombre

Participation

En 2017, 1175 concurrents classés (990 H et 185 F)

Vainqueurs :

Hommes : Gwenaël TALOUR en 1 h 14 mn 41 sec

Femmes : Maryse VEYER en 1 h 28 mn 52 sec

Records de l'épreuve

Hommes : Didier BERNARD en 1 h 07 mn 10 sec (1992)

Femmes : Nicole LEVEQUE en 1 h 18 mn 00 sec (1994)

Le règlement

1. L'épreuve est organisée par l'Association Cross Corporatif 53, avec le soutien du Club des Agriculteurs Mayennais. Renseignements et inscriptions sur www.crosscorpo53.fr
2. L'épreuve est ouverte à tous les licenciés ou non licenciés nés en 2000 et avant.
3. Il est obligatoire de présenter à l'inscription la copie d'une licence en cours (FFA, FFCO, FFPM, FFTRI). Pour tous les autres cas (y compris les corpos individuels et par équipes) un certificat médical (de moins d'un an à la date de la course de non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition) est obligatoire.
4. Le départ est donné à 9 heures rue de la Filature (rive gauche) et l'arrivée est jugée Square de Boston (rive droite).
5. Les dossards (avec puce) sont remis le samedi de 14 heures à 17 heures et le dimanche à partir de 7 h 30 au gymnase Jean Monnet, 26 rue de la Cointerie LAVAL. Toute puce non rendue sera facturée 18 €.
6. Assurances : l'organisation est couverte par une assurance responsabilité civile. En cas d'accident, les licenciés bénéficient des garanties couvertes par leur licence ; pour les autres, il leur incombe de s'assurer personnellement.

7. Droit à l'image : tout concurrent à qui il est attribué un dossard autorise le Cross Corporatif 53 à utiliser les images fixes et audiovisuelles prises lors de la course, sans contrepartie financière et pour la durée la plus longue prévue par la loi.
8. Le parcours est interdit aux vélos.
9. Le chronométrage de la course s'arrêtera au bout de 2 h 20.
10. Le nombre des inscriptions est limité à 1400.
11. En cas de non participation à la course, aucun remboursement ne sera effectué
12. L'association, en cas de force majeure ou d'intempéries, se réserve la possibilité de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve sans remboursement.